

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_23_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE HUIT DÉCEMBRE

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, É. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LEGOFF, V. MOREAU, S. SABLICHT, S. QUINTYN, V. BAYOUT, C. CONTAMIN.

Absents représentés :

P. ROUYER
C. TIPHINEAUD
P. QUÉRO
M. ALOUI
D. ASSO
M. SEMADENI

procuration à

É. GRILLON
L. FORICHON
C. QUÉRO
P. DOUWES
C. BEUDIN
V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Catherine BEUDIN est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) D'ABLON-SUR-SEINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

VU la délibération 2018-05-013 en date du 20/09/2018 portant sur l'approbation de la charte des agents territoriaux des écoles maternelles,

VU les concertations menées avec les agents des écoles et les Directrices des écoles maternelles,

VU l'avis de la Commission Services à la Population en date du 5 décembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner les agents territoriaux des écoles dans leurs missions d'intérêt général aux services du bon fonctionnement des écoles d'Ablon-sur-Seine,

CONSIDÉRANT la nécessité de clarifier le rôle et les missions de chaque acteur des écoles d'Ablon-sur-Seine et de partager ces informations avec la communauté éducative,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer la charte au vu des propositions faites par les agents,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine BEUDIN,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise à jour de la Charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) d'Ablon-sur-Seine.

PRÉCISE que cette charte a vocation à évoluer pour s'adapter au contexte éducatif et que chaque année, l'éventuelle mise à jour sera actée entre la Ville et le représentant habilité de l'Éducation Nationale, après concertation avec les Directeurs/Directrices d'école et le personnel concerné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte des agents travaillant dans les écoles telle qu'annexée à la présente délibération avec le représentant de l'Éducation Nationale habilité.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 décembre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 8 décembre 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com